
**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 28 MAI 2014
À 19 H 45 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCES

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault, Madame Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent :

Monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-242 Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – Règlement numéro 75-2014 concernant l'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Rawdon
4. Adoption du règlement d'emprunt numéro 123 pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie sur les chemins Forest, Beaver et du Lac-Brennan (tronçons admissible au PIQM 1.5), la réhabilitation des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie de la rue Kirkwood et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire ainsi que les travaux de voirie sur le chemin St-Alphonse et décrétant une dépense et un emprunt de 1 591 200 \$
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 124 décrétant des travaux de réparation du barrage du Lac-Asselin et autorisant une dépense et un emprunt de 88 992 \$
6. Adoption du règlement d'emprunt numéro 125 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la 18^{ième} Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 64 750,00 \$
7. Adoption du règlement d'emprunt numéro 126 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la 19^{ième} Avenue à partir du pavage existant jusqu'au chemin du Lac-Morgan et autorisant une dépense et un emprunt de 80 725,00 \$
8. Adoption du règlement d'emprunt numéro 127 décrétant des travaux d'installation d'un pluvial, d'infrastructure et de pavage de la 20^{ième} Avenue entre la rue Nathalie et le chemin du Lac-Morgan et autorisant une dépense et un emprunt de 188 700,00 \$
9. Adoption du règlement d'emprunt numéro 128 décrétant des travaux pour la réparation d'aqueduc de la rue Saint-Georges, entre les rues Leclerc et Richard, ainsi que l'infrastructure et le pavage d'une partie de la rue Saint-Georges entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 293 550,00 \$
10. Adoption du règlement d'emprunt numéro 129 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la rue du Boisé, de la rue de l'Ombrelle et de la rue des Mésanges et autorisant une dépense et un emprunt de 321 175,00 \$
11. Offre de règlement hors Cour - Dossier Stéphane Sauvé

12. Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
13. Départ du directeur général – André B. Boisvert
14. Nomination - Directrice du Service des finances par intérim
15. Représentant autorisé auprès du ministère du Revenu du Québec
16. Mandat - Conseillère externe au Service des finances
17. Résolution pour signatures
18. Préposée à la comptabilité – Affectation temporaire
19. Embauche d'un(e) étudiant(e) – Service de la bibliothèque
20. Projet de rénovation - Réfection de l'escalier et des belvédères au parc des chutes Dorwin
21. Achat de filets de soccer – Parc Donald-Stewart
22. Achats divers équipements - Service de la sécurité incendie
23. Divers
24. Période de questions
25. Levée de la séance

3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 75-2014 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

14-243 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 75-2014 concernant l'entretien des systèmes d'évacuation des eaux usées par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Rawdon.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 123 POUR LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS FOREST, BEAVER ET DU LAC-BRENNAN (TRONÇONS ADMISSIBLES AU PIQM 1.5), LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE KIRKWOOD ET LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC ET DE L'ÉGOUT SANITAIRE AINSI QUE LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN ST-ALPHONSE ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 591 200 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé le 7 juin 2013 un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui est responsable de la mise en œuvre du programme PIQM;

CONSIDÉRANT QUE l'aide gouvernementale relative au projet de réhabilitation des conduites sur une partie des rues Forest, Beaver et du chemin du Lac-Brennan est de 803 250 \$ par le biais du volet 1.5 du PIQM;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suivant la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2009, chapitre 26), le présent règlement ne requiert que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 avril 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

14-244 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 123 pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie sur les chemins Forest, Beaver et du Lac-Brennan (tronçons admissible au PIQM 1.5), la réhabilitation

des conduites d'aqueduc et les travaux de voirie de la rue Kirkwood et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire ainsi que les travaux de voirie sur le chemin St-Alphonse et décrétant une dépense et un emprunt de 1 591 200 \$, tel que remis aux membres du conseil.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 124 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC-ASSELIN ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 88 992 \$

CONSIDÉRANT QUE lors des crues du printemps d'avril 2010 une brèche s'est créée du côté droit du barrage du Lac-Asselin le rendant inefficace;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection du barrage du Lac-Asselin sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où ses travaux n'étaient pas réalisés, la Municipalité devrait procéder au démantèlement de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'approbation du MDDEFP suite à la présentation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les montants nécessaires pour permettre l'exécution de ces travaux de réfection sont estimés à 88 992 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

14-245 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 124 décrétant des travaux de réfection du barrage du Lac-Asselin et autorisant une dépense et un emprunt de 88 992 \$, tel que remis aux membres du conseil.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE DE LA 18IÈME AVENUE ENTRE LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET LA RUE WOODLAND ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 64 750,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la 18ième Avenue doit être pavée entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime la valeur de ces travaux à 64 750,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

14-246 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 125 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la 18ième Avenue entre le chemin du Lac-Morgan et la rue Woodland et autorisant une dépense et un emprunt de 64 750,00 \$, tel que remis aux membres du conseil.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 126 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE DE LA 19IÈME AVENUE À PARTIR DU PAVAGE EXISTANT JUSQU'AU CHEMIN DU LAC-MORGAN ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 80 725,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la 19ième Avenue doit être pavée entre le pavage existant et le chemin du Lac Morgan;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime la valeur de ces travaux à 80 725,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

- 14-247 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 126 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la 19ième Avenue à partir du pavage existant jusqu'au chemin du Lac-Morgan et autorisant une dépense et un emprunt de 80 725,00 \$, tel que remis aux membres du conseil.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 127 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN PLUVIAL, D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE DE LA 20IÈME AVENUE ENTRE LA RUE NATHALIE ET LE CHEMIN DU LAC-MORGAN ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 188 700,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la 20ième Avenue doit être pavée entre la rue Nathalie et le chemin du Lac-Morgan;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un pluvial est nécessaire pour protéger l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime la valeur de ces travaux à 188 700,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

- 14-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 127 décrétant des travaux d'installation d'un pluvial, d'infrastructure et de pavage de la 20ième Avenue entre la rue Nathalie et le chemin du Lac-Morgan et autorisant une dépense et un emprunt de 188 700,00 \$, tel que remis aux membres du conseil.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 128 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION D'AQUEDUC DE LA RUE SAINT-GEORGES, ENTRE LES RUES LECLERC ET RICHARD, AINSI QUE L'INFRASTRUCTURE ET LE PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-GEORGES ENTRE LES RUES LECLERC ET CROISSANT-DU-LAC ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 293 550,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Georges doit être pavée entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les conduites d'aqueduc sur la rue Saint-Georges doivent être réhabilitées entre les rues Leclerc et Richard;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime la valeur de ces travaux à 293 550,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

- 14-249 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 128 décrétant des travaux pour la réfection d'aqueduc de la rue Saint-Georges, entre les rues Leclerc et Richard, ainsi que l'infrastructure et le pavage d'une partie de la rue Saint-Georges entre les rues Leclerc et Croissant-du-Lac et autorisant une dépense et un emprunt de 293 550,00 \$, tel que remis aux membres du conseil.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 129 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET DE PAVAGE DE LA RUE DU BOISÉ, DE LA RUE DE L'OMBRELLE ET DE LA RUE DES MÉSANGES ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 321 175,00 \$

CONSIDÉRANT QUE les rues du Boisé, de l'Ombrelle et des Mésanges doivent être pavées;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics estime la valeur de ces travaux à 321 175,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 13 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe en ayant précisé l'objet.

14-250 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 129 décrétant des travaux d'infrastructure et de pavage de la rue du Boisé, de la rue de l'Ombrelle et de la rue des Mésanges et autorisant une dépense et un emprunt de 321 175,00 \$, tel que remis aux membres du conseil.

11. OFFRE DE RÈGLEMENT HORS COUR - DOSSIER STÉPHANE SAUVÉ

CONSIDÉRANT une poursuite judiciaire par monsieur Stéphane Sauvé contre la Municipalité de Rawdon en annulation d'un certificat d'adjudication pour une propriété sise au 3515-3517, route 335 à Rawdon;

CONSIDÉRANT une poursuite judiciaire par la Municipalité de Rawdon contre monsieur Stéphane Sauvé en démolition et nettoyage de ladite propriété;

CONSIDÉRANT que ces poursuites judiciaires sont actuellement en attente d'audition devant la Cour, le dossier de monsieur Stéphane Sauvé contre la Municipalité de Rawdon ayant été fixé pour enquête et audition les 17 et 18 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement desdits dossiers reçue du procureur de monsieur Sauvé;

CONSIDÉRANT une récente rencontre entre le directeur général, la directrice du Service du greffe, le directeur du Service de la planification et du développement du territoire et le procureur de la Municipalité concernant ladite offre de règlement;

CONSIDÉRANT les coûts déjà engagés à l'égard des deux (2) dossiers, une estimation des coûts à venir ainsi que le résultat souhaité par la Municipalité.

14-251 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de règlement du procureur de monsieur Sauvé, telle que modifiée par le procureur de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au règlement des présents dossiers.

12. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se joindre au regroupement d'employeurs pour la constitution d'une mutuelle de prévention avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit essentiellement d'une entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre de la mutuelle de prévention, la Municipalité pourra bénéficier de nombreux services pour l'année en cours et jusqu'au 31 décembre 2014. Notamment, d'une visite de prévention devancée, d'un service de gestion de dossiers CSST à tarifs réduits et l'accès à diverses formations en ligne gratuites, aussi devancées.

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2015 la Municipalité pourra bénéficier du tarif préférentiel de la FQM ainsi que de tous les services.

14-252 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'accepter, telle que rédigée, l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015.

D'accepter le document intitulé Mutuelle de prévention « FQM Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

D'autoriser la Fédération québécoise des municipalités à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution et notamment le projet de résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention.

13. DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ANDRÉ B. BOISVERT

CONSIDÉRANT le départ de monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rawdon, le vendredi 30 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ainsi que l'ensemble des employés de la Municipalité désirent souligner la contribution de monsieur Boisvert pour le travail qu'il a effectué au cours des quatre (4) dernières années.

14-253 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis, et unanimement résolu :

De souligner le départ de monsieur André B. Boisvert en le remerciant pour tout le travail qu'il a effectué depuis son embauche, le 1^{er} mars 2010, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

De souhaiter à monsieur André B. Boisvert, le meilleur des succès dans tous ses projets futurs.

14. NOMINATION - DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice du Service des finances pour une durée approximative de huit (8) semaines à compter du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste de façon intérimaire pour assurer le bon déroulement des activités de ce service.

14-254 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De nommer de façon intérimaire, madame Flavie Robitaille, au poste de directrice du Service des finances, en plus de son poste d'adjointe au directeur général, à compter du 2 juin 2014 et ce, pour la durée de l'absence de la titulaire dudit poste.

D'autoriser de façon temporaire, madame Flavie Robitaille à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les effets bancaires relatifs aux comptes détenus par celle-ci à la Caisse Desjardins.

15. REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution # 14-130 nommant madame Carole Landry, directrice du Service des finances, à titre de représentante autorisée pour la Municipalité de Rawdon auprès du ministère du Revenu du Québec ainsi que responsable des services électroniques pour le service clicSEQUR;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un ajout afin que soit également nommé monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rawdon, en tant que représentant autorisé pour la Municipalité aux fins ci-haut mentionnées.

14-255 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'ajouter monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rawdon, en tant que représentant autorisé auprès du ministère du Revenu du Québec et responsable des services électroniques pour le service clicSEQUR, et ce à partir du 2 juin 2014.

16. MANDAT - CONSEILLÈRE EXTERNE AU SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice du Service des finances pour une durée approximative de huit (8) semaines à compter du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir aux services d'une conseillère externe afin d'assurer le bon déroulement des activités de ce service.

- 14-256 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De mandater madame Chantal Fournier à assister, sur demande, la directrice par intérim du Service des finances, à compter du 2 juin 2014, et ce, pour la durée de l'absence de la titulaire du poste de directrice du Service des finances.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir.

17. RÉSOLUTION POUR SIGNATURES

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur François Dauphin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Rawdon à compter du 2 juin 2014.

- 14-257 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de l'administration de celle-ci, notamment Revenu Québec, Revenu Canada, les comptes bancaires détenus à la Caisse Desjardins, etc..., en remplacement de monsieur André B. Boisvert et ce, à compter du 2 juin 2014.

18. PRÉPOSÉE À LA COMPTABILITÉ – AFFECTATION TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que le poste de préposé à la comptabilité au Service des finances est actuellement vacant et qu'il doit être comblé à court terme et ce, de façon temporaire;

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice du Service des finances pour une durée approximative de huit (8) semaines à compter du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT que ledit poste de préposé à la comptabilité sera comblé et ce, de façon permanente, lors du retour de la directrice du Service des finances prévu le ou vers le début août 2014.

- 14-258 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'affecter de façon temporaire, madame Mélie Cloutier à titre de préposée à la comptabilité au Service des finances à compter du 29 mai 2014.

19. EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E) – SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'embauche de deux étudiantes à titre d'aide à la bibliothèque pour la période estivale et dont l'une d'entre elles s'est désistée.

- 14-259 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de madame Géraldine Chenier en remplacement de madame Caroline Proulx Délisle à titre d'aide à la bibliothèque pour la période estivale ainsi que quelques heures par semaine durant la période de l'année scolaire.

De mandater et autoriser le Service de la bibliothèque à combler tout poste étudiant laissé vacant en cours de saison, le tout en respectant les règles administratives applicables.

20. PROJET DE RÉNOVATION - RÉFECTION DE L'ESCALIER ET DES BELVÉDÈRES AU PARC DES CHUTES DORWIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à divers travaux de rénovation au parc des chutes Dorwin, dont la réfection de l'escalier et des belvédères afin d'assurer la sécurité de ses installations;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée de l'ensemble des travaux à effectuer s'élève à approximativement 42 958,73 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est prévue au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

14-260 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser les divers travaux de rénovation au parc des chutes Dorwin, dont la réfection de l'escalier et des belvédères pour un montant de 42 958,73 \$, taxes incluses, et que la dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis par les différents intervenants interpellés pour la réalisation des travaux.

21. ACHAT DE FILETS DE SOCCER – PARC DONALD-STEWART

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se conformer aux nouvelles normes de l'Association Régionale de Soccer de Lanaudière quant aux dimensions des buts de soccer pour le groupe d'âge 6-8 ans;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres de prix provenant des entreprises JC Roy et Techsport;

CONSIDÉRANT QUE les offres de prix reçues sont jugées conformes et que le plus bas soumissionnaire est JC Roy au montant de 2 465,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-261 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de filets de soccer auprès de l'entreprise JC Roy au montant de 2 465,00 \$, plus taxes. Cet achat est financé par le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de deux (2) ans.

22. ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENTS - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service de la sécurité incendie doit procéder au renouvellement de certains équipements, notamment des facials ainsi que certains équipements de communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions auprès de différents fournisseurs pour l'achat desdits équipements;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont toutes jugées conformes et que les plus bas soumissionnaires sont SRAD communications au montant de 3 656,21 \$ pour l'achat des équipements de communication et Aéro-feu au montant de 7 869,29 \$ pour l'achat des facials, pour un total de 11 525,50 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette somme a été prévue au programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour l'année 2014.

14-262 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat des équipements incendie ci-avant décrits auprès de SRAD communications et Aéro-feu pour un montant total de 11 525,50 \$ taxes incluses, et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

23. DIVERS

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-263 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 30.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice du Service du greffe
et secrétaire-trésorière

(S) _____
Bruno Guilbault, président
Maire